

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 27 janvier 2026

vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

**Absents:** Lylian JUDON

**Date de convocation :** 20 janvier 2026

**Date d'affichage de la convocation:** 20 janvier 2026

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 12

**Votants :** 12

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**DE 2026 002**

### OBJET DE LA DELIBERATION TRAVAUX REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIERE DE VALUEJOLS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la reprise des concessions dans les trois cimetières Valuéjols, Lescure et Saint-Maurice, il a demandé à une entreprise de chiffrer la reprise des 44 sépultures dans le cimetière de Valuéjols pour commencer.

L'entreprise EI MALLETT Pierre à Saint-Georges 15100 c'est rendue sur site est à chiffré les 44 reprises de concessions pour un montant de 19 700€ HT soit 23 640€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'accepter les travaux dans les 3 cimetières de la commune, Valuéjols, Lescure et Saint-Maurice mais en découpant le devis en tranche de 10 000€ par an.

Donc l'année 2026 une 1<sup>ère</sup> tranche sera validée à hauteur de 10 000€ après décision de la commission cimetière.

Le conseil municipal autorise donc la validation du devis par M. le Maire sur plusieurs années.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire  
Le Maire  
Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 27 janvier 2026